

A-t-on le droit d'avoir dans une salle fumeur au moins 3 chaises ainsi qu'1 table ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 31 janvier 2007

A-t-on le droit d'avoir dans une salle fumeur au moins 3 chaises ainsi qu'1 table. Y-a-t'il une lois qui l'interdise ?

Réponse :

- La volonté du pouvoir exécutif qui a promulgué ce décret en conseil d'Etat est de permettre que l'on puisse fumer sans gêner les non-fumers et que l'activité déployée dans le fumoir ne perturbe pas le fonctionnement de l'entreprise.
- Il n'y a donc aucune raison de craindre que le mobilier traditionnel d'une salle de repos soit prohibé dans ce lieu.